

Planning de Réservation – Janvier 2018
 Pour les inscriptions mensuelles, planning à retourner pour le **mercredi 3 Janvier**
au plus tard

Nom et Prénom :
 École : Primaire Maternelle Classe :
Ordre dans la fratrie : 1^{er} Enfant 2^{ème} Enfant 3^{ème} Enfant ou plus Adulte

Semaine du 8 Janvier au 12 Janvier 2018

	Cocher la case si repas
LUNDI 08/01	
MARDI 09/01	
JEUDI 11/01	
VENDREDI 12/01	
Nombre de repas	

Prix dégressif par famille			
	1 ^{er} Enf.	2 ^{ème} Enf.	A partir du 3 ^e Enf.
Primaire	4.20 €	4.10 €	2.05 €
Maternelle	3.70 €	3.60 €	2.05 €
Panier Repas	1.80 €		
Adulte	5.30€		

Prix dû pour la semaine : repas x € = €

Semaine du 15 Janvier au 19 Janvier 2018

	Cocher la case si repas
LUNDI 15/01	
MARDI 16/01	
JEUDI 18/01	
VENDREDI 19/01	
Nombre de repas	

Prix dégressif par famille			
	1 ^{er} Enf.	2 ^{ème} Enf.	A partir du 3 ^e Enf.
Primaire	4.20 €	4.10 €	2.05 €
Maternelle	3.70 €	3.60 €	2.05 €
Panier Repas	1.80 €		
Adulte	5.30€		

Prix dû pour la semaine : repas x € = €

Semaine du 22 Janvier au 26 Janvier 2018

	Cocher la case si repas
LUNDI 22/01	
MARDI 23/01	
JEUDI 25/01	
VENDREDI 26/01	
Nombre de repas	

Prix dégressif par famille			
	1 ^{er} Enf.	2 ^{ème} Enf.	A partir du 3 ^e Enf.
Primaire	4.20 €	4.10 €	2.05 €
Maternelle	3.70 €	3.60 €	2.05 €
Panier Repas	1.80 €		
Adulte	5.30€		

Prix dû pour la semaine : repas x € = €

Semaine du 29 Janvier au 30 Janvier 2018

	Cocher la case si repas
LUNDI 29/01	
MARDI 30/01	
Nombre de repas	

Prix dégressif par famille			
	1 ^{er} Enf.	2 ^{ème} Enf.	A partir du 3 ^e Enf.
Primaire	4.20 €	4.10 €	2.05 €
Maternelle	3.70 €	3.60 €	2.05 €
Panier Repas	1.80 €		
Adulte	5.30€		

Prix dû pour la semaine : repas x € = €

TOTAL À RÉGLER : €

Visa Comptabilité :

Rappel : Possibilité de réserver à la semaine ou pour le mois (modifications possibles en cours).
 Le planning est à remettre en Mairie avant le mercredi soir pour la semaine suivante.
 A déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie avec un chèque correspondant aux semaines de réservation.
 Ordre : Trésor Public.
 Sinon s'adresser au service Comptabilité (1^{er} étage de la Mairie) le mercredi avant 17 heures pour déposer votre planning, obtenir le montant dû et régler à votre convenance (chèque ou espèces).
 Pour tout remboursement, voir le service Comptabilité impérativement.